

**PROCES VERBAL  
du Centre Communal d'Actions Sociales d'ABZAC  
Séance du 12 juin 2025 à 18 heures**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Nombres de membres présents : 09**

**Nombres d'absents excusés : 04**

**Nombres de pouvoirs : 0**

**Présents :** M. BORDAT / Mme DUVAL / Mme DORET / M. FRAPPIER / Mme COFFRE / M. FLEURY / M. MARTYNYUK / M. DUMETZ / Mme PAINKIN

**Absents excusés :** M. d'ANGLADE / Mme BUSSY / M. BIELLE / M. PEREZ

**Secrétaire de séance :** Madame Josiane DORET

**Date de convocation :** 06 juin 2025

Le quorum étant atteint,

Le Centre Communal d'Actions Sociales s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Grégory BORDAT, Président du Centre Communal d'Actions Sociales.

En début de séance, le procès-verbal du Conseil Communal d'Actions Sociales du 1<sup>er</sup> avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Madame DUVAL répond à la question de Mr FRAPPIER posée lors du précédent conseil du 1<sup>er</sup> avril dernier, à savoir « Est-il possible de connaître le nombre de bénéficiaires auprès des associations à qui le C.C.A.S. d'ABZAC attribue un don en début d'année ? »

Réponse : un courrier a été écrit aux trois associations qui bénéficient d'un don en début d'année pour connaître le nombre de bénéficiaires.

- Nous avons échangé par mail avec la responsable du Secours Catholique de Coutras et il y a 4 administrés qui ont bénéficié de leur aide en 2024.

- Pour le Secours Populaire, la Présidente est venue en Mairie pour informer que 16 familles bénéficient de leur aide, 25 adultes et 28 enfants.

- Concernant la Croix Rouge, nous devons prendre contact avec le Président.

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- Loyers R.P.A.
- Aide financière
- Questions diverses

&&&&&&&&&&&&&&&&

### **1) Loyers R.P.A. :**

Délibération n°01/12-06-2025

Concernant les redevances mensuelles applicables au 01/01/2025 de la Société ENEAL et considérant l'évolution de l'indice IRL à hauteur de 3,26 % au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023-2024, Madame DUVAL explique aux membres du C.C.A.S. que les loyers des appartements de la Résidence Autonomie seront fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

<b>T1 Bis</b>	Année 2024	Année 2025	Augmentation en euros
Loyers	352.92	364.43	11.51
Charges d'entretien et d'énergie	253.77	262.04	8.27
Charges de services	16.00	16.00	0
<b>TOTAL</b>	622.69	642.47	19.78

<b>T2</b>	Année 2024	Année 2025	Augmentation en euros
Loyers	373.15	385.31	12.16
Charges d'entretien et d'énergie	268.28	277.02	8.74
Charges de services	16.00	16.00	0
<b>TOTAL</b>	657.43	678.33	20.90

<b>T3</b>	Année 2024	Année 2025	Augmentation en euros
Loyers	450.77	465.46	14.69
Charges d'entretien et d'énergie	80.00	80.00	0
Charges de service	16.00	16.00	0
<b>TOTAL</b>	546.77	561.46	14.69

Le montant du loyer d'un garage à **43.13 euros pour les résidents de la RPA et les baux en cours**  
 Le montant du loyer d'un garage à **55.92 euros pour les nouveaux locataires non-résidents de la RPA.**

La délibération a été votée à l'unanimité par les membres du C.C.A.S

**2) Aide financière :**

Délibération n°02/12-06-2025

Adoptée à l'unanimité.

**3) Questions diverses :**

Aucune.

Fin de la séance 18 h 30

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Adopté à l'unanimité, certifié exact le 28 novembre 2025

Secrétaire de séance



Madame Josiane DORET

Le Président du C.C.A.S



Monsieur Grégory BORDAT